



FAITS SAILLANTS DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU MARDI 8 MAI 2018

Faits saillants du rapport financiers 2017

Conformément à l'article 105.1 de la *Loi sur les cités et villes du Québec*, le maire Jean Comtois a déposé lors de la séance du conseil municipal du 8 mai dernier, les états financiers consolidés de l'exercice terminé le 31 décembre 2017. Au terme de cet exercice, nos livres démontrent un surplus total de 977 442 \$.

Rappelons que les quotes-parts liées à la Régie intermunicipale de police Thérèse-De Blainville, la Régie intermunicipale d'assainissement des eaux de Rosemère et de Lorraine de même que le Conseil intermunicipal de transport des Laurentides (CITL), désormais le Réseau de transport métropolitain, sont inclus dans ce rapport.

Ce surplus provient par ailleurs de la perception des droits de mutation, qui sont supérieurs de 360 000 \$ aux estimations, et de la fin des activités du CITL, qui a permis dégager un montant de 240 000 \$. Ce montant a été affecté à une réserve qui permettra de réduire le fardeau des citoyens dans l'éventualité d'une augmentation des coûts liés au transport en commun. De fait, les organismes qui remplacent le CITL, soient l'Autorité régionale de transport métropolitain et le Réseau de transport métropolitain, estiment qu'ils devront majorer les coûts au cours des prochaines années.

Un montant de 500 000 \$ a de plus, été affecté à une réserve destinée à la reconstruction du talus antibruit pour lequel la Ville est présentement en appel de la décision rendue dans le jugement de la Cour supérieure. À titre indicatif, le conseil municipal étudie diverses options pour régler ce dossier qui perdure depuis près de neuf ans.

Le rapport et les états financiers consolidés sont disponibles sur le site Internet <http://www.ville.lorraine.qc.ca/regard-sur-notre-ville/administration-municipale/budget-et-rapports-financiers>

Affectation de surplus

Un montant de 500 000 \$ provenant du surplus budgétaire a été affecté à une réserve financière qui servira à la reconstruction du talus antibruit.

Autorisation émission de permis

Le conseil municipal autorise l'agente en environnement à émettre des permis d'abattage d'arbres. Elle est donc désignée pour l'application des dispositions réglementaires associées aux arbres tel que requis par la réglementation d'urbanisme en vigueur.

Nouvelles embauches

Le directeur général a déposé la liste du personnel embauché au cours du mois :

- Catherine Bédard : animatrice/accompagnatrice spécialisée pour enfants à besoins particuliers au camp de jour
- Émile Brassard : commis étudiant à la bibliothèque
- Alexandre Lauzon et Jordan Mimeault : journalistes étudiants aux travaux publics
- Laurence Cloutier et Valérie Beaulieu : préposées en environnement

Autorisation de signature

Une entente est intervenue entre la Ville et le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 3134 lequel a procédé à la négociation de la convention collective échue depuis le 31 décembre 2017. Le conseil municipal autorise le maire et le directeur général à procéder à la signature, pour et au nom de la ville. Cette entente sera effective du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2024.

Service de ramassage de branches

Le processus d'appel d'offres pour le ramassage des branches sur le territoire de Lorraine est annulé. La Ville souhaite ainsi effectuer ce travail à l'interne, par l'entremise des employés de son service des travaux publics.

Achat d'une déchiqueteuse à branches

Un appel d'offres sur invitation a été lancé pour l'achat d'une déchiqueteuse à branches. Les Entreprises Douglas Powertech inc. et Vermeer Canada inc. ont répondu à l'appel d'offres et déposé une soumission. Le contrat a été adjugé à Vermeer Canada inc. pour l'achat d'une déchiqueteuse neuve au montant de 43 115,63 \$ taxes incluses.